



PARCOURS DE SOINS GLOBAL APRÈS LE TRAITEMENT D'UN CANCER

Pour qui ?

Les patients atteints de cancer reconnu peuvent bénéficier de ce dispositif jusqu'à 12 mois après la fin du traitement (sur prescription médicale).



Qu'est-ce que c'est ?

- Un bilan d'activité physique
- Des consultations diététiques
- Des consultations psychologiques

GRATUIT



Tel : 0809.109.109

